

VILLE DE MONTBARD
B.P. 90
21506 MONTBARD CEDEX
Tél. 03.80.92.01.34

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS**

CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 26 FÉVRIER 2026

Le Conseil Municipal de la Commune de Montbard, dûment convoqué le 13 février 2026 par le Maire, Laurence PORTE, s'est réuni le 26 février 2026 en salle du Conseil à l'Hôtel-de-Ville.

Présents : Laurence PORTE, Aurélio RIBEIRO, Danielle MATHIOT, Abdaka SIRAT, Maryse NADALIN, Martial VINCENT, Valérie MONTAGNE, Marc GALZENATI, Sandra VAUTRAIN, Bernard NICOLAS, Dominique ALAINÉ, Béatrice QUILLOUX, Francisca BARREIRA, Fabien DEBENATH, Mireille POIRROTTE, Béatrice PARISOT, Joël GRAPIN, Céline AUBLIN, Patricia PARISSÉ, Sylvie GOYARD, Ahmed KELATI, Bruno DIANO.

Excusés ayant donné pouvoir : Brigitte FOGLIA à Abdaka SIRAT, Jordan LE CARO à Marc GALZENATI, Thierry MOUGEOT à Aurélio RIBEIRO, Jean-Pierre RIFLER à Martial VINCENT,

Absents : Aurore LAPLANCHE, Magalie RAEVENS, Maryline DECOURSIERE

2026.22 – Création d'un emploi permanent pour le service Espaces Publics et Valorisation Paysagère

Rapporteur : Aurelio RIBEIRO

Vu :

- le Code Général des Collectivités Territoriales,
- le Code Général de la Fonction Publique,

Considérant :

- les besoins pour le service Espaces Publics et Valorisation Paysagère,
- qu'un agent contractuel exerce au sein de ce service depuis avril 2024 dans le cadre du remplacement d'un agent titulaire admis en mutation,
- la pérennité de cet emploi,
- que l'agent recruté donne entière satisfaction,
- la volonté de la Collectivité de nommer l'agent stagiaire de la Fonction Publique Territoriale et ainsi d'assurer la stabilité de l'équipe, impactée par différents mouvements de personnel ces trois dernières années,
- que ces missions relèvent du grade des Adjoints Techniques Territoriaux – catégorie C,

Précisant que la rémunération sera définie dans le respect des grilles statutaires en référence au grade des Adjoints Techniques Territoriaux, après reprise d'ancienneté de l'agent concerné.

Dit que l'emploi d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} classe à temps complet sera supprimé lors d'un prochain Conseil et, après avis du Comité Social Territorial.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **crée** - à compter du 01^{er} avril 2026 - 1 emploi d'Adjoint Technique Territorial à temps complet